

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **5 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3055**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Restructuration du restaurant administratif - Lot n° 1 : cuisine et restaurant provisoires - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 février 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Daclin, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

**Bureau du 5 mars 2012**

**Décision n° B-2012-3055**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Restructuration du restaurant administratif - Lot n° 1 : cuisine et restaurant provisoires - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2010-1908 du 15 novembre 2010, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de fournitures pour la restructuration du restaurant administratif - lot n° 1 : cuisine et restaurant provisoires. Ce marché a été notifié sous le numéro 10490010 le 26 novembre 2010 à l'entreprise MODUL KIT pour un montant de 249 291 € HT, soit 298 152,04 € TTC.

Suite à la découverte de matériaux amiantés supplémentaires en cours de chantier, de nouveaux réseaux non répertoriés à dévoyer, et conformément à l'article 17.4 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) travaux communautaires, le délai contractuel pour la réalisation des travaux (lots n° 2 à 16) a été prolongé jusqu'au 30 avril 2012.

Le marché à prix unitaires de MODUL KIT comprend un forfait de location de 9 mois, à compter du 23 avril 2011, soit une date de fin de location au 31 janvier 2012. Il convient, compte tenu du décalage de la fin du chantier, de prolonger cette location de la cuisine provisoire jusqu'au 30 avril 2012. Sur la base des prix unitaires du marché, cette prestation supplémentaire représente 619 € HT par jour ouvré de location pour 90 jours supplémentaires.

En raison de ces 3 mois de location supplémentaires et également de la prise en compte de la location de la cellule de refroidissement pour la durée initiale de 9 mois (2 920 € HT), cet avenant n° 1 d'un montant total de 58 630 € HT, soit 70 121 € TTC porterait le montant total du marché à 307 921 € HT, soit 368 273,52 € TTC. Il s'ensuivrait donc une augmentation de 23,5 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 24 février 2012, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 au marché n° 10490010 conclu avec l'entreprise MODUL KIT pour la restructuration du restaurant administratif, lot n° 1 : cuisine et restaurant provisoires.

Cet avenant, d'un montant de 58 630 € HT, soit 70 121 € TTC, porte le montant total du marché à 307 921 € HT, soit 368 273,52 € TTC.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe du restaurant communautaire - exercice 2012 - compte 6135 - fonction 020 - opération n° 970.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 mars 2012.**